

Déclassement à Cléon De MOS vers la MOD

Depuis quelques semaines, Force Ouvrière est interpellé pas des salariés à qui, ils leur est « proposés » un changement de poste, avec passage vers une autre filière (bien souvent la filière 100) et une modification de leur coefficient.

Suite à ce constat, FO s'est présenté face à la Direction afin de lui faire part de notre indignation et désaccord sur le sujet.

Force Ouvrière affirme son opposition au déclassement de salariés dans notre usine

propositions de « reclassement » vers des postes de MOD en orientant principalement les salariés concernés vers la filière 100 et très souvent en occupant un poste avec un coefficient inférieur.

La Direction ne s'émeut pas de ce genre d'avenants, considérant qu'il y a la garantie du maintien du salaire et une gestion de la paie sur la base du coefficient d'origine.

FO rappelle que les évolutions individuelles sont gérées, seulement, avec les compléments de carrière au coefficient 215, ce qui n'est pas le cas pour les coefficients supérieurs.

De plus, le blocage de salariés déjà en poste risque d'être un facteur de démotivation aggravant, surtout si le niveau 4 de la filière 100 ne voit pas un développement rapide et significatif des promotions.

La première explication avancée par les représentants de la Direction, est la nécessité de réajuster la MOS afin de garantir la performance de Cléon : pour y parvenir, nos dirigeants se voient dans l'obligation de faire des

La filière 100 permet une évolution jusqu'au 260 ; donc proposer un poste à 215 dans cette filière à des salariés positionnés à 240 issus de la filière 300 est inacceptable

IMPORTANT

Si vous êtes confrontés à ce type de situation, rien ne vous oblige à signer un tel avenant... contactez un délégué FO

Numéro vert

FO revendique une prime de 10€00 net mensuel, pour tous les salariés concernés

La mode dans les ateliers de production est au numéro vert.

Dès l'origine de cette initiative, FO a manifesté son opposition contre ce système qui ressemble à

l'initialisation du travail à la carte qu'à un véritable outil d'information au bénéfice des salariés.

Ceci étant, sous prétexte d'assurer le délai de prévenance des JNT, les Département de production ont mis en place un numéro vert qui est gratuit d'un poste fixe mais pas d'un téléphone portable. Aujourd'hui, un bon nombre de salariés utilise le téléphone portable c'est pourquoi Force Ouvrière revendique une prime de 10€00.

Certes, FO a signé l'accord d'intéressement Renault le 18 décembre 2007 pour la période 2008/2010.

Mais le contexte est différent et les ambitions de la Direction Générale ne sont pas réalistes, aujourd'hui.

Ce projet ne laisse pas entrevoir une prime à la hauteur de nos attentes.

Conscient des difficultés des salariés, il ne tient qu'à la Direction Générale de revoir ce projet.

Projet d'avenant à l'accord d'intéressement Renault
FO émet un avis défavorable à cet avenant qui reste sur un calcul de la prime basée sur la marge opérationnelle

Coordonnées:

Cyril GILLES: 68504, Delphine EL HACHEMI: 61505, Frédéric Leroux: 68863, Philippe LEBRET: 68362, J. N. GAMER: 68540, Olivier FLEURY: 61691, Cédric GAMER: 67194, Aurélie Baudu: 67344, Antony Spinos: 68210

E-mail: fo.cleon@renault.com

Site Internet: www.fo-renault.com

FORUM Force Ouvrière Renault Cléon: www.forc.forumactif.net